



Type de formation : **continue**

Durée : **14 heures (2 jours)**

Référence de la formation : **TAX06**

Tarif : **350 €** (net de TVA - art. 261-4-4° du CGI)

Code RNCP/RS : **Non inscrit**

Code Certif info : **Non éligible**

Formations dans les départements :

GARD : 850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II – 30900 NIMES

HERAULT : 909 Avenue des platanes – Bâtiment la Salicorne – 34970 LATTES

VAUCLUSE : 185 route des Rémoleurs – ZI Courtine – 84000 AVIGNON

BOUCHES DU RHONE : 7 boulevard Jean Jaurès – Résidence Notre Dame – 13100 AIX EN PROVENCE

Moyens matériels :

Salle équipée d'un ensemble multimédia

Accès aux locaux et salle de formation accessible personnes à mobilité réduite : nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité

Participants : **3 mini-15 maxi/session**

Modalités et délais d'accès (dates de formation, conditions d'inscription, devis, ...) : nous consulter ou visible sur notre site internet. Réponse max sous 48 heures.

L'inscription auprès de notre centre de formation peut se faire au plus tard le 1^{er} jour de formation, sous réserve de disponibilités de place, et que la prise en charge éventuelle auprès d'un organisme financeur soit déjà acceptée et/ou que le règlement nous soit remis le 1^{er} jour de formation.

PROGRAMME DE FORMATION CONDUCTEUR DE TAXI

MOBILITE GEOGRAPHIQUE CONDUCTEUR DE « TAXI »

Réglementation et organisation

Le conducteur de taxi souhaitant poursuivre l'exercice de son activité dans un autre département que celui dans lequel il a obtenu son examen est tenu de suivre un stage de formation à la mobilité qui comporte quatorze heures de formation, et qui est dispensé en présentiel au sein d'un centre de formation agréé en application de l'article R. 3120-9 du code des transports situé dans le département au sein duquel il souhaite poursuivre son activité.

Objectif de qualification :

A l'issue de la formation, le conducteur de taxi pourra exercer sa profession dans le département dans lequel il a suivi la formation

Objectif pédagogique de la formation :

- Appliquer la réglementation locale relative à l'exploitation des taxis
- Acquérir les connaissances du département (principaux lieux, axes routiers, ...)

Public concerné et Prérequis :

Dirigeant, artisan, salarié, demandeur d'emploi, ...

Titulaire de la carte professionnelle de conducteur de VTC

Compétences visées et résultats attendus :

Acquérir les connaissances nécessaires pour la pratique de l'activité de conducteur de Taxi dans le département concerné, en application de l'article R3120-8-2 du Code des Transports.

La carte professionnelle doit être à jour pour pouvoir suivre la formation à la mobilité géographique.

Programme de formation :

La formation comporte deux modules d'approfondissement obligatoires : 14h00

A - Connaissance du territoire.

- ☐ Principales villes du département
- ☐ Grands axes routiers- Lieux à vocation économiques, administratives, culturelles et touristiques 7h00
- ☐ Détermination du prix d'une course en application de la tarification locale

B - Réglementation spécifique à l'activité de VTC

- ☐ Réglementation locale d'exploitation des taxis 7h00
- ☐ Tarification locale
- ☐ Règles spécifiques de stationnement, de circulation

Le référentiel des connaissances pour chacun de ces modules est celui figurant en annexe I de l'arrêté du 6 avril 2017 relatif aux programmes et à l'évaluation des épreuves des examens. Les modules d'approfondissement obligatoires A et B sont traités chacun, au minimum, en sept heures.

Responsable de l'organisme de formation : **Patrice FARRUGIA**

Référent(s) formation de l'organisme de formation : **Sandra PONCE / Nicolas TORRES / Patrice FARRUGIA**

En 2024 : 37 stagiaires formés

Enquête formation :

Taux de satisfaction : 96 %

Taux d'assiduité : 100 %



Documents à nous produire :

Bulletin d'inscription rempli

Copie recto/verso de la ou de(s) carte(s) professionnelle(s) TAXI

Programme de formation signé

Devis signé

Règlement du coût de la formation ou accord de prise en charge

Documents administratifs remis :

Attestation règlementaire de suivi de formation

Attestation d'acquisition des compétences

Certificat de réalisation

Feuille d'émargement

Facture

Contact :

AUTOMOBILE CLUB GRAND SUD

Service formation

850 rue Etienne Lenoir – Km Delta II

30900 NIMES



04 66 04 01 62



automobileclubgard@gmail.com

Site internet : **www.automobileclub.fr**

Siren : **775 913 700**

N° déclaration d'activités : **91300127930**

Organisation de la formation

En présentiel dans nos locaux conformément à la réglementation

Méthodes pédagogiques utilisées

Alternance d'apports théoriques, d'études de cas concrets, de mises en situation, d'exercices et de tests d'évaluation

Supports législatifs et réglementaires

Supports pédagogiques

Bilan initial et final

Modalités d'évaluation des acquis :

Tour de table et recueil supplémentaire en début et en fin de séquences

Quizz - Evaluation par le(s) formateur(s)

Evaluation à chaud, enquêtes satisfaction stagiaire

Remise immédiate de l'attestation de formation conforme à la législation

Dispositif des suivis :

Feuille d'émargement collective, (émargement organisme financeur)

Certificat de réalisation. Attestation de suivi de formation

Validation de la formation :

Evaluation au fur et à mesure de la progression. Appréciation par le participant du niveau d'amélioration de ses connaissances et compétences.

Validation visée :

Attestation de formation conforme à la réglementation.

Qualification des formateurs :

Nos formateurs sont titulaires d'une carte professionnelle de conducteur de taxi depuis plus de 5 ans (Conformément à l'arrêté du 11 août 2017 relatif à l'agrément des centres de formation initiale, continue et à la mobilité géographique des conducteurs de taxi).

Accessibilité aux personnes en situation de handicap :

Nous contacter pour préciser l'aménagement souhaité.

Ce que la formation comprend :

Formation théorique en salle ;

Supports pédagogiques, documents de synthèse.

Agréments (délivrés par le Préfet du département) :

N° Agrément : 20-002 / 34-18-02 / 21-001 / 13-2022-3 délivré par le Préfet du lieu de la formation

Nom, prénom, date et signature précédé de la mention "bon pour accord" :